

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du
JEUDI 1^{er} AVRIL 2021 à 19 h 00
en visioconférence****OBJET : D14 - Budget primitif 2021 - Budget annexe Salle de spectacle Eden****Date de convocation : 26 mars 2021****Nombre de conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 25**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Houria LADJAL, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, Patrick BRISSET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 2

Jean-Louis BORDESSOULES à Cyril CHAPPET ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

Absents excusés : 2

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoah CHAUVREAU

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire**Secrétaire de séance : Médéric DIRAISON**

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 6 de la Loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020) et ouvre la séance.

**N° 14 - Budget primitif 2021 -
Budget annexe Salle de spectacle EDEN**

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Vue d'ensemble

Fonctionnement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	132 773,00 €	Subvention équilibre	248 733,00 €
Charges de gestion courante	10,00 €		
Frais de personnel	78 600,00 €	Locations	32 900,00 €
Amortissement	139 200,00 €	Amortissement des subventions	68 950,00 €
Total	350 583,00 €	Total	350 583,00 €
Investissement			
Reports	41 502,04 €	Résultat reporté 2020	32 362,80 €
Travaux	258 557,00 €	Affectation	9 139,24 €
Acquisition	11 453,00 €	Amortissement	139 200,00 €
Amortissement subv	68 950,00 €	Subventions 2021	199 760,00 €
Intégration	3 143,00 €	Intégration	3 143,00 €
Total	383 605,04 €	Total	383 605,04 €
Total général	734 188,04 €	Total général	734 188,04 €

En fonctionnement

- Les dépenses comprennent : les charges à caractère général composées des fluides, fournitures et prestations pour 132 773 €, les frais de gestion courante pour 10 €, les charges de personnel pour 78 600 € et les amortissements pour 139 200 €.
- Les recettes se composent du produit des locations pour 32 900 €, de la subvention d'équilibre versée par le budget principal d'un montant de 248 733 € et de l'amortissement des subventions pour 68 950 €.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20210401-
2021_04_D14-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 6 avril 2021
Affiché le 6 avril 2021

En investissement :

- Les dépenses : outre les crédits reportés concernant les travaux d'aménagement pour un montant de 41 502,04 €, les crédits nouveaux s'élèvent à 342 103 € et correspondent aux travaux d'aménagement d'une salle de pratique artistique, d'un lieux d'accueil des artistes et de locaux de stockage pour un montant de 270 010 €, à l'amortissement des subventions pour un montant de 68 950 € et enfin à l'intégration des études pour 3 143 €.
- Les recettes sont composées de la reprise du résultat 2020 d'un montant de 32 362,80 € et de l'affectation pour 9 139,74 €, des subventions pour le financement des travaux cités ci-dessus pour un montant de 199 760 €, des amortissements pour 139 200 € ainsi que l'intégration d'études et insertion pour 3 143 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté en équilibre en recettes et en dépenses, section d'investissement et section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- **Section d'investissement**
 - o En dépenses et en recettes 383 605,04 €

- **Section de fonctionnement**
 - o En dépenses et en recettes 350 583,00 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (27) :

- **Pour : 25**
- **Contre : 2 (Micheline JULIEN en son nom et celui de Ludovic BOUTILLIER)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20210401-
2021_04_D14-DE

Accusé de réception Sous-préfecture
le 6 avril 2021

Affiché le 6 avril 2021

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.